



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 30.04.2020

Numéro de publication: SR01-0000002471

Canton: NE

Entité de publication:

ATHEMIS, Rue du Môle 3, 2000 Neuchâtel

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Technofrap SA avec Li Calzi Technofrap SA

1. Publication

Organisation transférante:

Technofrap SA
CHE-109.054.451
allée du Tourbillon 10
2300 La Chaux-de-Fonds

Organisation reprenante:

Li Calzi Technofrap SA
CHE-107.533.433
allée du Tourbillon 10
2300 La Chaux-de-Fonds

Publication de la fusion dans la FOSC: 24.04.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

24.07.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Li Calzi Technofrap SA
Allée du Tourbillon 10
2300 La Chaux-de-Fonds